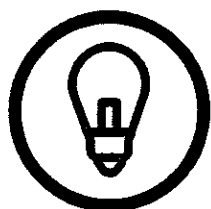


OFFRE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE OSMPro



ÉLECTRICITÉ

Raison sociale :
EARL RACAMIER

Représentant légal :
RACAMIER PATRICK
0490506652

Notre proposition :
Contrat n°800044294,
valide jusqu'au 11/01/2021 à 16h30.

Votre interlocuteur régional :

Herve SCHELLHORN MARTIN DE CHATEL
herve.schellhorn@antargaz.com

LA SAVOIRIE
N° SIRET 800 044 294 - RCS N° 800 044 294
N° TVA FR 93 406 175 15 - CDDU APE 0124Z

Le Contrat de fourniture d'Electricité fixe les conditions de vente d'une quantité d'Electricité. Il est constitué des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Particulières de Vente (CPV). Les présentes Conditions Particulières de Vente définissent les dispositions convenues spécifiquement entre les parties. Les Conditions Particulières de Vente prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

1. COORDONNEES

1.1. COORDONNEES DU CLIENT

Raison sociale	EARL RACAMIER
Forme sociale	EARL
Capital	1200000
Siège social	CARREFOUR LA SAMATANE 13310 SAINT MARTIN DE CRAU
SIRET contractant	408179455
Code NAF	01.24Z
Représentant	RACAMIER PATRICK
En sa qualité de	DIRECTEUR

1.2. COORDONNEES DU SITE DE LIVRAISON ET D'UTILISATION D'ELECTRICITE

Nom du site	EARL RACAMIER
Adresse	d'Aureille - -
Code postal	13310
Ville	SAINT MARTIN DE CRAU
N° PDL	50099961788926
SIRET site livré	
Interlocuteur	PATRICK RACAMIER
Téléphone portable	

Le Point De Livraison (PDL) correspond au point physique d'un poste de livraison où sont placés les équipements de mesure pour déterminer les quantités livrées. Les références du PDL sont attribuées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

1.3. COORDONNEES DE FACTURATION

Raison sociale	EARL RACAMIER
Adresse	CARREFOUR LA SAMATANE - -
Code postal	13310
Ville	SAINT MARTIN DE CRAU
Téléphone	0490506652
E-mail	patrick@racamier.fr

EARL RACAMIER
LA SAMATANE

13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Tél. 04 90 50 66 52 - Fax 04 90 50 55 18

N° Siren 408 179 455 - RCS TADMISCON

N° TVA FR 95 408 179 455 - Code APE 0124Z

2. DONNEES TECHNIQUES

En cas de changement de fournisseur, Antargaz (ci-après désignée le Fournisseur) devra récupérer les informations de mesures de consommation pour le point de livraison concerné par ce contrat auprès du GRD en charge des interventions techniques sur le réseau.

Date d'effet	Puissances Souscrites (kVA)					Segment	Option Tarifaire	GRD
31/03/2021	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	C4	Courte utilisation	Enedis 34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE
		108	108	108	108			

Date d'effet

La date d'effet correspond à la date prévisionnelle de Mise en service du Point De Livraison et donc à la date anniversaire du Contrat.

Puissance Souscrite

Puissance maximale délivrée à laquelle le Client a souscrit via son Fournisseur et qu'il détermine en fonction de ses besoins. Elle est exprimée en kVA.

Plage Horo-saisonnière

PTE : Pointe

HPH : Heures Pleines Hiver

HCH : Heures Creuses Hiver

HPE : Heures Pleines Eté

HCE : Heures Creuses Eté

Elles sont fixées par le GRD en fonction des conditions d'exploitation du Réseau Public de Distribution.

Option Tarifaire

L'Option Tarifaire détermine le tarif d'acheminement (TURPE) associé.

Accès au réseau de distribution

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) jointe aux Conditions Générales de Vente et décrivant les conditions de livraison de l'Electricité (caractéristiques et détermination des quantités), les conditions d'accès et de réalisation des interventions techniques sur le dispositif de raccordement ainsi que sur le dispositif de comptage.

R P

ANTARGAZ
LA SAMOISE
10010 SAINT MARCEL DE CRAU
Tél. 04 60 50 52 52 - Fax 04 60 50 55 18
N° SIRET 493 179 435 - RCS TROISCON
N° TVA FR 95 493 179 435 - Code APE 0124Z

3. PRIX

Pour le point de livraison défini à l'article 1.2 des présentes, le prix de fourniture d'Electricité HTT est constitué :

- d'un **Abonnement mensuel** égal à 17.50 € HTT/mois,
- de plusieurs **prix de l'Energie**, qui sont proportionnels aux consommations d'Electricité et égaux à :

Début de Fourniture	Fin de Fourniture	Prix de l'Energie (€HTT/MWh)				
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
31/03/2021	07/12/2024		85.55	62.54	53.75	33.23

Abonnement mensuel

Il correspond à l'Abonnement annuel divisé par douze dont le montant dépend de la Puissance Souscrite et de l'Option Tarifaire choisies par le Client. Il est indépendant des quantités d'Electricité consommées.

Prix de l'Energie

Prix produit défini sur la période de fourniture du Contrat, intégrant les frais de gestion et de commercialisation de l'Electricité pour le site du Client.

Les prix mentionnés ci-dessus correspondent à la seule fourniture de l'Electricité. Ces prix s'entendent hors TURPE, impôts, taxes, charges et redevances ou contributions supportés par le Fournisseur du fait de la fourniture d'Electricité au Client. Ces prix ont été calculés à partir des informations transmises par le Client et reprises à l'article 1 et article 2 des présentes Conditions Particulières de Vente. En cas d'incohérence avec les informations communiquées par le GRD pour le même Point De Livraison, le Fournisseur pourra réévaluer les conditions tarifaires de fourniture.

4. REVISION TARIFAIRE

Par dérogation à l'article 6.a.1 des Conditions Générales de Vente, l'**Abonnement mensuel** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Par dérogation à l'article 6.a.2 des Conditions Générales de Vente, le **prix de l'Energie** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Le taux normal de TVA à 20% s'applique à l'ensemble des composantes tarifaires

Toute création, modification ou évolution des impôts, taxes, contributions ou charges dus par le Fournisseur en application de la législation et/ou réglementation sera applicable de plein droit au Contrat en cours d'exécution.

Les autres clauses du Contrat de fourniture restent inchangées.

R P

ANTARGAZ ENERGIES
S.A. au capital de 100 000 000 €
13910 SAINT-AUBIN (FRANCE)
Tél. 04 30 30 63 62 - Fax 04 30 30 63 63
N° SIRET 401 19455 - RCS 401 19455
N° TVA FR 85 401 19455 - Code APE 6724Z

5. ACHÈMÈNEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ

L'acheminement de l'Électricité jusqu'au Compteur du Client est assuré par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Les charges liées à l'acheminement de l'Électricité qui correspondent au TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité) seront facturées au Client à l'euro l'euro selon le barème en vigueur et en même temps que la fourniture d'Électricité. Au jour de la souscription du présent Contrat, les Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) sont fixés à :

Part fixe TURPE (€HTT/mois)	Part variable TURPE (€HTT/MWh)				
145.76	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
		50.30	30.80	22.80	18.70

6. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Le Fournisseur facturera de façon distincte les taxes et contributions suivantes :

	Montant
Contribution Tarifaire d'Acheminement estimée (CTA)	39.41 €HT/mois
Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE)	22.50 €HT/MWh
Taxes Communales et Départementales sur la Conso Finale d'Électricité (TCCFE & TDCFE)	3.19 €HT/MWh
Contribution Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)	0.00 €HT/MWh
Contribution à la Sécurité d'Approvisionnement en Électricité	7.61 €HT/MWh

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Le taux normal de TVA à 20% s'applique sur toutes les composantes de prix.

Exonération CSPE :

L'exonération sera effective dès réception par le Fournisseur de l'attestation du Client dûment complétée (modèle CERFA – article 266 quinquies et 266 quinquies A code des douanes).

R P

EARL RACANIER
LA SAMATANE

13310 SAINT-MARTIN DE CARMAN
Tél. 04 90 73 66 52 - Fax 04 90 73 65 10
N° SIRET 511 179 455 - RCS TANCARDIN
N° TVA FR 95 403 179 455 - Code APE 0124Z

7. DUREE

Le contrat prend effet le 31/03/2021 à 00h00 sous réserve des dispositions de l'article 2 des CGV, pour se terminer le 07/12/2024. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction par période successive de même durée sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 30 jours avant l'expiration de la période en cours.

8. MODALITES DE FACTURATION

FREQUENCE DE FACTURATION	MODE D'ENVOI	MODE DE PAIEMENT	DELAI DE REGLEMENT
Mensuelle	Électronique et courrier	Prélèvement	15 jours, date de facture

RP

EARL RACAMIER
LA CAMATANE
13310 SAINT MARTIN DE CRAU
Tél. 04 90 50 05 52 - Fax 04 90 50 55 18
N° SIREN 408 179 405 - RCS TARASCON
N° TVA INTR 95 408 179 405 - Code APE 0124Z

Les clauses du Contrat de fourniture d'Electricité en offre de marché sont définies dans les Conditions Générales de Vente du Fournisseur, référencées MOD-2438 (19-12), qui sont remises au Client au jour de la signature des présentes ainsi que la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) Conditions de Distribution du GRD. Le Client reconnaît les avoir comprises, les accepte sans restriction ni réserve et mandate le Fournisseur pour demander la Mise en Service de son Installation auprès du GRD.

Fait en deux exemplaires originaux, à *St Martin de Crau*, le *11/01/2021*

LE FOURNISSEUR

SIGNATURE :



Yannick MATRAS
Directeur des Opérations

LE CLIENT

SIGNATURE :



Nom et titre du représentant

N. Racamier
Gerant



EARL RACAMIER

LA SAMATANE

13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Tél. 04 90 50 00 52 - Fax 04 90 50 55 18

N° Siret 428 17 155 - RCS TARASCON

N° TVA FR 95 406 179 465 - Code APE 0124Z